



OEIL

Nouméa, le 27 juin 2016

Communiqué

Une charte d'engagement déontologique pour les membres de l'OEIL

Les membres de l'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL) et de son Conseil Scientifique se sont engagés solidairement au cours de leur dernière assemblée générale dans une charte déontologique fondée sur huit valeurs et principes d'intégrité.

Objectifs de la charte

Les objectifs poursuivis par cette charte sont de :

- faire en sorte que chaque membre, à son niveau de responsabilité, contribue aux missions de l'OEIL en respectant les principes d'intégrité retenus par l'organisation et en adhérant aux règles de moralité et d'équité partagées ;
- promouvoir auprès des partenaires et du grand public la démarche de l'OEIL qui s'engage à avoir une conduite exemplaire dans le plus grand respect des valeurs de l'organisation.

Processus de construction de la charte

Sur la base d'un besoin exprimé dans la feuille de route de l'OEIL (2015-2019), ses instances décisionnelles ont construit collectivement cette charte en prenant également avis de son Conseil Scientifique.

Actée lors de la dernière assemblée générale de mai 2016, son acceptation est désormais l'une des conditions nécessaires pour être désigné en tant que représentant des personnes morales de l'Assemblée Générale et que membre du Conseil Scientifique.

Les membres signataires

Structure pionnière engagée dans une gouvernance originale, l'OEIL est composé de membres issus des collectivités, de la société civile (associations de protection de l'environnement et populations locales), du secteur privé (industriels et miniers), ainsi que de groupements (défense de consommateurs et opérateurs économiques) ayant pour principale mission le suivi de l'état de l'environnement.

Depuis la création de l'Observatoire en 2009, les 15 membres fondateurs ont recruté huit nouveaux membres en 2015 et 2016.

L'OEIL s'appuie sur un conseil scientifique, organe consultatif composé de chercheurs bénévoles, nommés en personne et couvrant les différents champs de compétence en matière d'environnement.

Aujourd'hui, la charte a été signée par les 23 membres de l'Assemblée Générale et les 22 experts du Conseil Scientifique.

Les membres



Les experts du Conseil scientifique : www.oeil.nc/fr/page/le-conseil-scientifique-0

Les valeurs et principes d'intégrité de la charte

1. Impartialité et Indépendance
2. Transparence
3. Qualité
4. Respect et contribution au climat de travail
5. Solidarité
6. Intégrité
7. Confidentialité
8. Représentation de l'OEIL à l'extérieur

> [Télécharger la charte complète](#)

> [En savoir plus sur les missions de l'OEIL](#)

Contacts :

Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie - OEIL | 23 69 69

Martine Cornaille : Présidente | presidence@oeil.nc

Fabien Albouy : Directeur adjoint | fabien.albouy@oeil.nc

Céline Muron : Responsable communication scientifique | celine.muron@oeil.nc